

Madame la Déléguée,
Monsieur le Délégué,

Vous venez d'être élu(e) Délégué(e) Cantonal(e) de la MSA POITOU et je tiens, à cette occasion, à vous présenter toutes mes félicitations.

L'Assemblée Générale constituée de l'ensemble des délégués cantonaux titulaires, dont vous faites partie, doit maintenant élire ses représentants par collège au Conseil d'Administration de la MSA POITOU, soit pour les non salariés, 9 administrateurs avec la répartition suivante :

- département des Deux-Sèvres : 5 administrateurs
- département de la Vienne : 4 administrateurs

NB : Le département ayant le plus grand nombre d'électeurs a 1 poste d'administrateur supplémentaire

Ces administrateurs vous représenteront dans les différentes instances de la MSA POITOU.

Si vous souhaitez être candidat au poste d'administrateur, vous devez **obligatoirement** faire acte de candidature **au plus tard le Jeudi 19 mars 2020, 16 heures.**

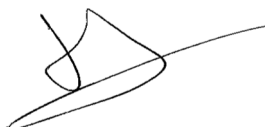
Cette candidature peut être adressée par mail à : elections2020.blf@poitou.msa.fr ou déposée en prenant rendez-vous au 05.49.06.30.45.

Il sera donné récépissé du dépôt de chaque candidature.

Je vous rappelle **qu'aucune candidature ne pourrait être retenue sans ce dépôt préalable**. Pour ce faire, un *imprimé de déclaration* est à votre disposition dans le tableau.

Toutefois, si votre candidature fait partie d'un regroupement de candidats soutenu par une organisation syndicale, vous devez lui adresser ce document dûment complété afin qu'elle nous le transmette.

Le Président,



G. AUGERON